



ARRÊTÉ

Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE au titre de l'année 2024

N/Réf.: BdK/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu l'arrêté n° 20-378 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, en date du 23 décembre 2020, portant établissement des lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1er:

Le tableau annuel d'avancement au grade d'**ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE** est fixé comme suit **pour l'année 2024** :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITÉ DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	ERNESTES Nathalie	1 ^{er} avril 2024

Promouvables/Inscrits	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	0

Article 2:

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à TOURS, le 2 avril 2024

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

RE DE G

Publique Territoriale

Michel GILLOT

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire

l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de 2 mois à compter de sa réception

par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie dématérialisée via l'application

«Télérecours citoyens » sur le site <u>www.telerecours.fr</u>